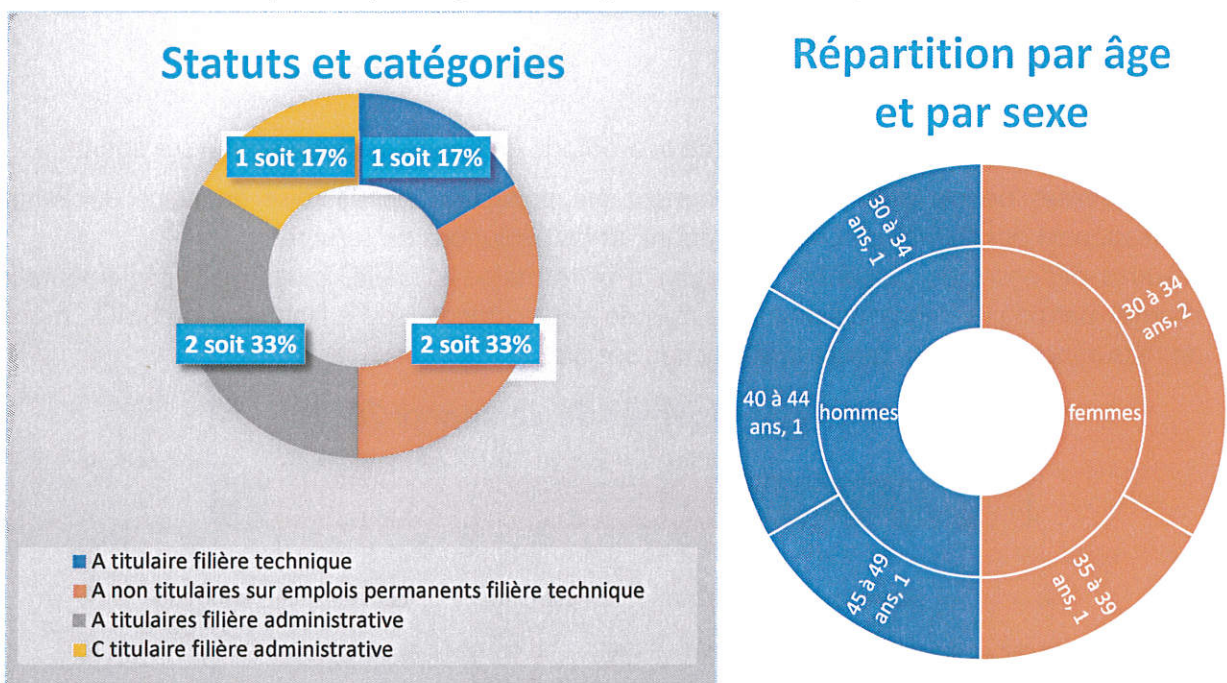


## Annexe n°1. Annexe Ressources Humaines du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que soit présenté en annexe au rapport sur les orientations budgétaires une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

### I – Structure des effectifs

Val de Loire Numérique compte 6 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ainsi répartis :



Un agent a rejoint la collectivité et un autre agent l'a quittée au cours de l'année 2017.

Un poste est actuellement vacant, de catégorie C filière administrative d'assistant(e), en cours de recrutement.

### Temps de travail

Les agents de Val de Loire Numérique travaillent 1 607 heures par an, sur un cycle hebdomadaire de 39 heures sur 5 jours pour un agent à temps complet.

Un agent bénéficie d'un temps partiel de droit (80%).

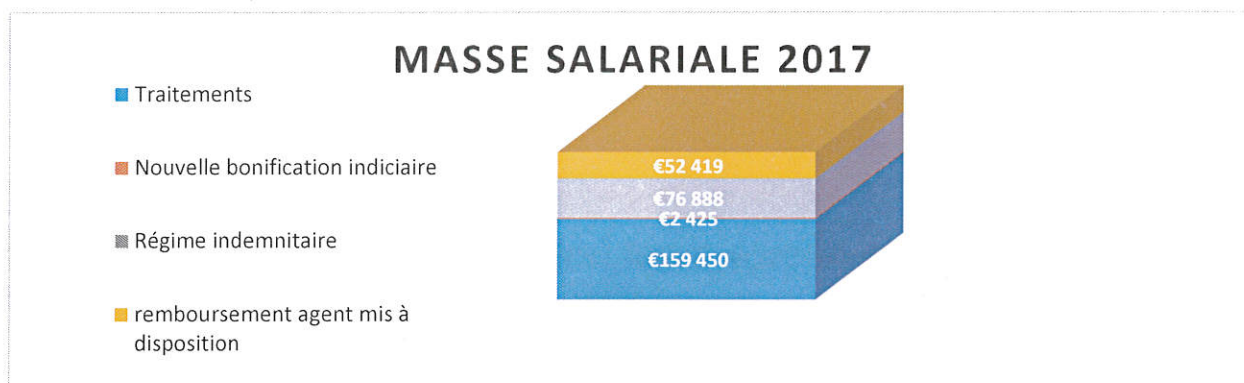
### Absentéisme

Le taux d'absentéisme pour raison de santé (maladie ordinaire, accident de travail, maladie professionnelle et maladie de longue durée, comptabilisés en jours ouvrés), soit :

$\frac{\text{nombre de jours ouvrés d'absence} \times 100}{\text{nombre de jours ouvrés de l'année} \times \text{effectif}}$  est particulièrement faible au SMO (1,86).

## II – Évolution de la masse salariale

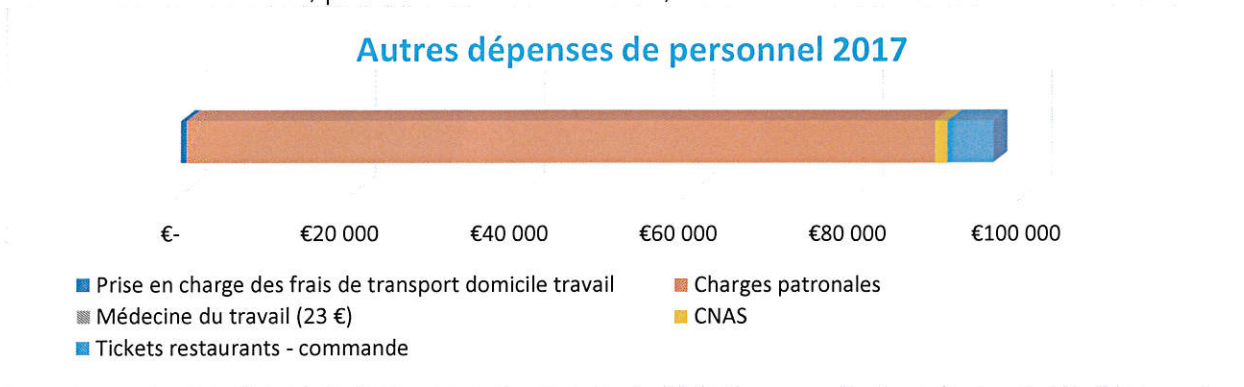
Val de Loire Numérique a versé à ses agents des rémunérations pour un total annuel de 387 200 € environ en 2017, répartis ainsi :



Aucune heure supplémentaire rémunérée ni avantage en nature n'est consenti à ses agents.

Les dépenses de personnel ont notamment été impactées par la mise en place du Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations, et les évolutions de carrières.

D'autres dépenses de personnel s'ajoutent à cette masse salariale, issues de la réglementation : charges patronales, remboursement de frais de déplacement..., ou à l'initiative du SMO : montant de l'assurance statutaire, prestations d'action sociale,...



## III – Orientations Budgétaires 2018

Les orientations budgétaires 2018 de Val de Loire Numérique s'inscrivent dans un contexte national comprenant notamment la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, mais également des projets de la collectivité, dont le principal objectif est la mise en place de la Délégation de Service Public de déploiement de la fibre pour tous jusqu'à l'habitation, et de l'évolution prévisible de ses missions.

A ce titre, le Syndicat souhaite se doter de moyens humains permettant :

- D'assurer le suivi sur le terrain du déploiement du réseau par le délégataire : à ce titre 2 postes non permanents de catégorie B, filière technique, sont budgétés et seraient créés en début d'exercice

- Le cas échéant et selon les demandes émanant de ses membres, un poste de catégorie A filière technique est budgété, et pourrait être créé courant 2018 pour assister les collectivités sur les usages permis par le numérique.

Le poste des charges de personnel représenterait pour 2018 environ 651 000 €, représentant donc 10 équivalents temps plein, répartis ainsi :



Et auxquelles s'ajouteraient les dépenses de personnel, en fonction de l'évolution de l'effectif :

